

Sophie Lapisardi

La vie en couleurs

Convaincue que la relation entre l'avocat et son client a été transformée par les exigences de la société actuelle, Sophie Lapisardi s'est lancée dans le legal design, qui consiste dans un premier temps à adapter le langage juridique à des supports de communication plus accessibles.



Qui n'a pas rêvé de se retrouver face à un mécanicien capable d'expliquer simplement pourquoi ce joint de culasse défectueux a si soudainement anéanti votre moteur ? Ou encore d'avoir affaire à un médecin qui trouve les bons mots pour faire comprendre que ces douleurs lancinantes sont provoquées par la fissure d'un disque intervertébral ? C'est le défi que s'est lancé Sophie Lapisardi dans son domaine, après une grosse quinzaine d'années de pratique, durant lesquelles elle a dressé le constat que le langage juridique imposait à ses clients une barrière, là où elle aurait plutôt souhaité construire un espace d'échange. En fouillant dans les racines de sa vocation pour l'avocature, le souvenir d'un traumatisme familial lié à la disparition d'un proche après un séjour fatal dans un hôpital parisien se détache immédiatement. Il aurait fallu être conseillé, défendu, pour obtenir une réelle enquête sur la survenue d'une erreur médicale, pour connaître les tenants et aboutissants de ce qui est simplement et tragiquement resté une injustice. La très jeune Sophie était bien loin du legal design à l'époque, mais ce désir de clarté dans le discours répond aussi, pourquoi pas, au flou imposé à sa famille durant toute cette séquence.

Quoi qu'il en soit, la lycéenne de Sarcelles, attirée instinctivement par la dimension rassurante du droit, a vécu un choc décisif en s'asseyant sur les bancs de la fac de Villetaneuse : *« j'ai eu une révélation dès le premier trimestre, se souvient-elle. Je n'étais qu'une élève moyenne auparavant, mais j'ai tellement aimé le droit que je suis devenue une très bonne étudiante, major de ma promotion quasiment chaque année. Et j'ai très vite senti ma préférence pour le droit public, avec cette possibilité d'intervenir dans les relations entre les administrations et les entreprises, qui en bout de chaîne concernent aussi la vie courante, que ce soit pour la distribution d'eau, pour la mobilité, tous ces sujets de service public »*. Sans la moindre hésitation quant à son avenir dans l'univers juridique, Sophie prit à peine le temps de se poser précisément la question de sa future profession, préférant profiter des expériences qui s'enchaînent, comme ce stage dans un cabinet d'avocats, qui l'a précipitée vers son destin. *« Dès le premier dossier que j'ai eu dans les mains, j'ai su que c'était ce que je voulais faire, raconte sans détour l'ancienne stagiaire. Je m'en souviens très bien car nous défendions un établissement public, tandis que la partie adverse était représentée, énorme hasard, par mon directeur de mémoire. Après avoir traité trois ou quatre dossiers, Frédéric Thiriez m'a proposé de rester au cabinet »*. L'opportunité était tentante. Et même à 22 ans, elle ne pratiquait pas la tergiversation. Quitte à travailler en même temps qu'elle préparait le CRFPA, Sophie la fonceuse a traversé les années, gagnant en expérience au sein d'un cabinet réputé.

« On nous a appris à utiliser un langage d'experts, uniquement à destination des magistrats, des autres avocats et des juristes en général. Mais il est maintenant indispensable d'impliquer les clients et de nous rendre compréhensibles »

En quelques mots



- 48 ans.
- Mariée, deux enfants.
- Avocate inscrite au barreau de Paris depuis 2000, spécialiste en droit public.
- Associée et fondatrice du cabinet Lapisardi Avocats, dédié au droit public des affaires, pour des opérateurs privés et des acteurs publics.
- Présidente de Lexclair, structure de formation dédiée au legal design.
- Vice-présidente de la commission droit public des affaires de l'Ace-Avocats, Ensemble ; et co-présidente de la commission croissance et innovation.
- Signe particulier : partage son temps entre Paris et la Normandie, lorsque des périodes plus calmes autorisent le recours au travail en visio-conférence. *« Cela me permet de me ressourcer en marchant »*.





Un an après son inscription au barreau, c'est une autre opportunité qui a décidé M^e Lapisardi à opérer un nouveau virage, acceptant la proposition de Catherine Barraquand de fonder un cabinet : « *c'était une prise de risque, mais cela correspondait à mon envie de me spécialiser en contrats publics. Rapidement, j'ai pu travailler sur des concessions de tramways, puis de casinos, pour lesquelles j'ai même développé une certaine expertise* ». À peine associée, Sophie mène sa vie familiale avec le même dynamisme et devient maman à deux reprises avant la trentaine ! Et si une période de calme relatif s'est engagée durant les 15 années de son association, la réflexion sur la façon de faire progresser sa pratique n'a jamais cessé. Les évolutions à l'œuvre dans une société toujours plus informée, toujours plus rapide et pressée, devaient nécessairement transformer aussi le métier d'avocat. Sa conviction était faite.

« *J'ai compris que les besoins des clients avaient changé* ». Le premier mérite de Sophie Lapisardi a bien été de se mettre à leur écoute : « *Dans notre fonctionnement, nous étions presque une direction juridique externalisée, c'est-à-dire qu'on était en contact direct avec les services opérationnels. Or je me suis rendu compte que pour parler avec un chef de chantier, notre langage juridique ne fonctionnait pas. Il allait falloir trouver une manière de clarifier l'information juridique, en changeant totalement les méthodes, en adaptant les supports, plus synthétiques. Il fallait des couleurs, des infographies, des cartes, etc.* » Bien plus qu'un relooking, c'est un véritable changement de paradigme qui se révèle alors dans la relation entre l'avocat et son client. « *On nous a appris, à la fac puis dans les cabinets, à utiliser un langage d'experts, uniquement à destination des magistrats, des autres avocats et des juristes en général. Mais il est maintenant indispensable d'impliquer les clients et de nous rendre compréhensibles, insiste-t-elle. Notre pratique évolue ; je me souviens que quand j'ai débuté, il était par exemple très mal vu de se déplacer chez un client* ».

Pour mener à bien cette mini-révolution, Sophie Lapisardi a donc fondé un nouveau cabinet en 2016, conservant les mêmes spécialités mais tourné vers le legal design, qui mobilise de nouvelles techniques de communication et de présentation pour traiter la matière juridique. « *Il a fallu que je me forme, j'ai pris des cours, j'ai lu des centaines de livres, j'ai consulté des sites internet. C'était une façon de se remettre en cause et mon cabinet est aussi devenu un laboratoire du legal design* ». Investie dans cette recherche, animée par une envie constante de progression et encouragée par les réactions emballées de ses clients, l'avocate qui souhaite transmettre sa démarche a également créé une structure de formation. Avec Lexclair, Sophie forme d'autres juristes à des techniques plus impactantes, partage ses méthodes, ses astuces, et prend surtout le temps de définir et d'explorer avec ses « élèves » le message contenu par le legal design : « *Cette méthode passe par le graphisme, mais pas que. Cela passe aussi par l'empathie avec le client. L'avocat est un prestataire de services, il doit descendre de son piédestal. Ce n'est pas un changement de forme, mais de fond. On a tous la possibilité d'améliorer l'expérience de la justice en fournissant des discours plus clairs. On améliorera tous notre quotidien* ». Pionnière dans le domaine, Sophie Lapisardi fait partie des avocats qui portent avec détermination la bonne parole du legal design, et avec un certain succès : « *On a formé plus de 1 300 juristes et avocats en trois ans. Cela réenchante la pratique du droit, et à titre personnel c'est une nouvelle facette de mon métier* ». Voilà un mouvement que Sophie n'aurait pas pu laisser passer.

« L'avocat est un prestataire de services, il doit descendre de son piédestal. Ce n'est pas un changement de forme, mais de fond. On a tous la possibilité d'améliorer l'expérience de la justice en fournissant des discours plus clairs »